



Atelier de cinéma Droit à l'image

Je soussigné(e) :

Demeurant :

..... Tél. :

Autorise expressément et irrévocablement la reproduction et la représentation de mon image, pour toute oeuvre réalisée dans le cadre des ateliers vidéo.

La présente autorisation est consentie pour une exploitation dans le monde entier au bénéfice des associations **Ciné Pause**, dénommés ci-après « le bénéficiaire ».

Sont acquis à titre gracieux et amiable par la présente autorisation, les droits de fixation, de reproduction et de représentation, d'exploitation non commerciale en salle ou non, par tout mode d'exploitation, tout mode et procédé connus ou inconnus à ce jour, en extrait ou intégralement, dans le monde entier sans limitation de durée, sur tout support dont l'objet est directement et/ou indirectement lié à l'exploitation non commerciale de ladite oeuvre.

En conséquence, le bénéficiaire pourra sans aucune limitation :

Enregistrer ou faire enregistrer par tout procédé technique, sur tout support, en tout format, les images en noir et blanc ou en couleur et le son (originaux ou doublages en langues étrangères) ;

Etablir ou faire établir en tel nombre qu'il lui plaira tout original, double ou copie à partir des enregistrements ci-dessus mentionnés, sur tout support, notamment support pellicule ou magnétique, en tout format et par tout procédé ;

Exploiter et/ou faire exploiter dans le monde entier, tout ou partie dudit original, copie et/ou double associant l'image et le son en toute langue (version originale et/ou version originale doublée et/ou sous-titrée), par tout mode et procédé, et notamment ondes, câbles, satellites, sur tout support et en tout format, soit directement soit par l'intermédiaire de tout tiers autorisés par les bénéficiaires, ses ayants droits et/ou cessionnaires.

L'autorisation d'exploitation accordée au bénéficiaire aux termes de la présente, comprend également la faculté pour le bénéficiaire :

D'exploiter l'oeuvre isolément ou groupée à l'intérieur d'une collection ;

D'exploiter l'oeuvre dans le secteur audiovisuel non commercial ;

D'exploiter l'oeuvre sous forme de vidéocassettes, vidéodisques ou tout autre support, en vue de son exploitation non commerciale, par vente ou location pour l'usage privé ou public ;

Et plus généralement d'exploiter l'oeuvre, par tout mode et procédé, sur tout support, dans le monde entier et en toute langue ;

De publier ou de présenter par tout mode et procédé, sur tout support et tout format, tout extrait et fragment de l'oeuvre, ainsi que les rushes, y compris, le cas échéant, et sans que ceci soit limitatif, afin d'exploiter la bande annonce du film, et/ou d'insérer des scènes ou fragments du film dans une oeuvre audiovisuelle.

Fait à, le

en deux exemplaires originaux.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour autorisation »